



2016-2020

Plan de langues de l'UAB

Pla de llengües de la UAB

Plan de lengües dera UAB

Programa de linguas da UAB

Plan de lenguas de la UAB

UAB Plan for Languages

UABko hizkuntza-plana



1. Objectif du Plan de langues

Disposer d'un cadre stratégique pour la politique linguistique de l'UAB pour la période 2016-2020.

2. Domaine d'application

Le domaine d'application est l'Universitat Autònoma de Barcelona. En outre, l'Université souhaite recommander l'application subsidiaire certains critères du Plan pour les entités dans lesquelles l'UAB a une participation majoritaire et qu'il serve d'orientation pour les entités reconnues par l'UAB.

3. Durée

Le Plan est proposé pour une durée de cinq ans, de janvier 2016 à décembre 2020.

4. Typologie du Plan

Le Plan de langues équivaut à un cadre général, une feuille de route, et chaque domaine doit établir des mécanismes pour le concrétiser par des plans spécifiques, selon chaque spécialité.

5. Responsable du suivi

La Commission de Politique Linguistique, déléguée du Conseil de Gouvernement, assure le suivi du Plan de langues.

Le Servei de Llengües est l'entité chargée d'assurer le support technique du Plan.

L'interlocuteur de Politique Linguistique de chaque centre est la personne de référence pour canaliser les doutes ou les questions du centre en matière linguistique.



6. Ressources nécessaires

Le Plan de langues comprend une prévision budgétaire annuelle des actions à développer. Ces actions sont hiérarchisées chaque année afin de pouvoir réaliser les plus importantes dans le cas où il n'y aurait pas de disponibilité budgétaire.

7. Structure et contenus

Le plan s'articule à partir des éléments décrits ci-dessous.

7.1. Cadre général

Le Plan de langues de l'UAB repose sur le cadre général suivant.

Le catalan est la langue propre, et officielle -avec l'espagnol- de la Catalogne et à tous les niveaux éducatifs. C'est par conséquent la langue propre à l'UAB. La condition de langue propre convertit la langue catalane en un élément fondamental pour atteindre les objectifs d'excellence, de captation et de fidélisation de talents de l'Université, étant donné que les compétences linguistiques sont fondamentales pour le développement personnel et professionnel. Par ailleurs, en tant qu'université catalane, l'UAB est chargée d'assurer l'utilisation de la langue ainsi que la divulgation et l'amélioration de la production scientifique en catalan.

L'espagnol est l'autre langue officielle de l'UAB qui est, en outre, un centre de référence en philologie hispanique. Avec l'anglais, il constitue une langue indispensable pour capter et fidéliser des talents et pour atteindre les objectifs d'internationalisation et d'excellence de l'Université.

L'anglais est devenu la lingua franca de la communauté académique internationale et il s'utilise de plus en plus en tant que langue effective de travail dans les activités de l'université et dans des environnements professionnels. Il joue pour cette raison un rôle déterminant dans le développement académique de nos étudiants. Ainsi, il semble nécessaire d'officialiser le statut de l'anglais en tant que lingua franca.



Si le rôle de l'anglais en tant que lingua franca de la communauté académique internationale semble indiscutable dans la stratégie d'internationalisation de l'Université, le français y joue aussi un rôle déterminant pour des raisons géostratégiques, par proximité et par tradition. En outre, le français, l'allemand et l'italien, entre autres langues, sont stratégiques en tant que langues de référence dans certains domaines de connaissance et dans des environnements professionnels déterminés. Par ailleurs, la compétence multilingue est importante dans certaines professions.

Actuellement, les langues de l'est asiatique (principalement le chinois, le japonais et le coréen) sont aussi importantes dans la communication et la promotion de l'Université, comme résultat du pari stratégique de l'UAB sur cette zone géographique.

Finalement, son capital linguistique constitue un actif important de l'Université : le concept d'université est lié, depuis ses débuts, au multilinguisme comme facteur d'enrichissement et de rapprochement entre les personnes qui génèrent et consomment la connaissance. Les langues et les cultures qui y cohabitent enrichissent la communauté universitaire, et d'autre part l'ensemble des études, des centres, des instituts, des groupes de recherche et des services liés aux langues sont une source de recherche, de transfert de connaissances et d'innovation dans ce domaine.

7.2. Mission, vision et valeurs

7.2.1. Mission

Le Plan de langues constitue l'instrument qui établit les objectifs et les actions nécessaires en matière de politique linguistique pour développer la mission de l'UAB.



7.2.2. Vision

Le Plan de langues doit permettre à l'UAB de devenir :

- un modèle de qualité linguistique et de communication efficace pour l'enseignement, la recherche et les communications institutionnelles.
- un moteur de la recherche, du transfert de connaissances et de l'innovation en matière de langues.
- un référent local et international dans la construction et l'application d'un modèle de gouvernance du multilinguisme à l'Université.
- un cas reconnu d'engagement en matière de durabilité linguistique.

7.2.3. Valeurs

Le Plan de langues se fonde sur les valeurs suivantes :

- La promotion de la langue catalane, en tant que langue propre et langue officielle, dans l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances.
- La reconnaissance de l'espagnol en tant que langue importante pour l'internationalisation de l'UAB.
- La promotion de l'anglais, en tant que lingua franca de la communauté académique internationale, dans l'enseignement, la recherche, la documentation administrative et les communications institutionnelles.
- La reconnaissance du multilinguisme de l'Université ainsi que du multilinguisme et de la compétence interculturelle de la communauté universitaire en tant que facteurs stratégiques pour l'internationalisation de l'UAB.
- La transparence et le caractère effectif des droits et des devoirs linguistiques dérivant du statut des langues : du catalan en tant que langue propre, du catalan et de l'espagnol en tant que langues officielles, de l'anglais en tant que lingua franca de la communauté académique internationale, ainsi que d'autres langues dans des contextes spécifiques.



7.3. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du Plan de langues de l'UAB s'alignent sur les objectifs stratégiques établis par l'Université, et principalement sur les objectifs suivants : consolider un enseignement de qualité, étendre l'impact local et international de l'enseignement au sein de l'Université et promouvoir la qualité de la recherche.

Le Plan prend aussi en considération les objectifs d'amélioration des compétences linguistiques établies par la Generalitat de Catalunya pour le financement variable par objectifs des universités publiques catalanes.

Les objectifs stratégiques du Plan de langues sont les suivants :

- Accroître la compétence linguistique des étudiants.
- Améliorer la capacité d'interaction interculturelle de la communauté universitaire.
- Contribuer à augmenter le nombre d'étudiants locaux et internationaux, en élargissant la disponibilité linguistique de l'Université par rapport à sa communauté.
- Contribuer à augmenter le volume de recherche publiée en anglais, catalan et espagnol ainsi que dans d'autres langues pouvant être importantes dans certains domaines.
- Contribuer à augmenter l'impact des actions de l'Université en s'assurant de la qualité linguistique des documents diffusés.

7.4. Axes d'action

Le Plan de langues est structuré selon trois axes d'action :

- L'axe institutionnel et de gestion.
- L'axe de l'enseignement et de la recherche.
- L'axe de la mobilité et de l'accueil.



7.5. Actions

Les contenus des actions se concrétisent à partir des objectifs stratégiques (voir paragraphe 7.3). Ces actions doivent être réalisables pendant la durée de validité du Plan et elles peuvent être de quatre types différents :

- de soutien,
- d'implantation,
- de diagnostic,
- de régulation.

Chaque année, un plan d'action annuel est fixé afin de tenir compte à la fois des nécessités à chaque moment et des disponibilités budgétaires.

Pour l'étape dont le nouveau Plan de langues marque le début, les mesures considérées comme plus particulièrement efficaces sont les mesures de soutien ; les mesures de diagnostic et de régulation, de caractère général, sont considérées comme moins nécessaires qu'il y a quelques années, bien que toutefois elles puissent l'être dans certains cas.